

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Applicable au 22 août 2022)

Informations préalables :

Les stagiaires ont à disposition avant leur inscription définitive :

- Le programme et les objectifs de formation
- La liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités
- Les horaires
- Les modalités d'évaluation de la formation
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires
- Le règlement intérieur.
- Les tarifs,
- Les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée ou d'abandon en cours de stage.

Devis et tarifs :

Devis et programmes sont envoyés sur demande. La durée de validité du devis est de 3 mois à compter de la date d'envoi.

Tous nos tarifs sont indiqués TTC.

Le tarif indiqué couvre l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation pour cette session. Les repas et les hébergements ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Inscription et suivi de la formation :

Un chèque de caution de 30% du prix de la formation peut être demandé. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence injustifiée.

Les stagiaires sont tenus de suivre l'ensemble des séquences programmées par le Lycée La Salle St Antoine avec assiduité et sans interruption. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le Lycée La Salle St Antoine et s'en justifier. Le LAPSA informe le financeur (employeur, Pôle emploi...) de cet événement.

Conditions d'annulation :

Le prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure. Les stagiaires en sont informés au plus tard 10 jours avant le début du stage.

Lors d'une annulation d'inscription par le demandeur plus de deux semaines avant le début du stage, Le Lycée La Salle Saint Antoine se réserve le droit de facturer 50 euros TTC pour frais de dossier.

En cas de manquement grave du stagiaire à la sécurité ou de refus de se conformer aux instructions des formateurs, le présent contrat pourra être résilié par le prestataire sans préavis.

Tout stage commencé et interrompu, quel qu'en soit le motif, est dû en totalité.

Règlement :

Il n'y a pas d'escompte pour règlement anticipé.

Le paiement sera effectué à réception de la facture par chèque ou virement bancaire.

Un plan de financement peut être mis en place pour les stagiaires le désirant.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement.

Litige :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Saintes sera seul compétent pour régler le litige.